

Mairie d'Erquy

Direction Technique

11 square Hôtel de Ville

BP 09

22430 ERQUY



LETTRE DE COMMANDE

ACQUISITION VEHICULE POLICE MUNICIPALE

Marché n° 2026-09

Objet du marché : MARCHE DE FOURNITURE

Marché à procédure adaptée (conformément à la réglementation des marchés publics)

DATE DE REMISE DES OFFRES

Lundi 22 juin 2026 à 17h00

PERSONNE REPRESENTANT LE POUVOIR ADJUDICATEUR : Monsieur le Maire

Le présent marché est passé en vertu des dispositions de l'article R.2123-1, 1° du Code de la Commande Publique, régissant la procédure adaptée.

Article 1 - Identification de l'acheteur

Autorité compétente pour signer le marché : Monsieur le Maire
Comptable assignataire des paiements : Monsieur le Comptable Public
Adresse : 22 Rue Dr Calmette
22000 LAMBALLE

Article 2 - Définition des prestations

Les stipulations du présent document concernent les prestations désignées ci-dessous :

Acquisition d'un véhicule d'intervention neuf ou d'occasion récente (moins de 30 000 km et moins de 2 ans)

Article 3 - Forme du marché

Marché ordinaire passé par un pouvoir adjudicateur.

Article 4 - Documents contractuels

Les pièces constitutives du marché sont les suivantes, listées par ordre de priorité décroissant.

- La lettre de commande
- Le cahier des clauses administratives générales - fournitures courantes et services (CCAG -FCS) approuvé par arrêté du 30 mars 2021 et publié au JO du 1er avril 2021

Article 5 - Type de prix

Les prestations sont traitées à prix forfaitaires.

Article 6 - Modalités de variation du prix

Les prix sont fermes.

Article 7 - Contenu des prix

Les prix sont réputés complets.

Ils comprennent notamment toutes les charges fiscales, parafiscales, ou autres frappant obligatoirement la prestation.

Article 8 - Nature et étendue des besoins

Pour faire face au renouvellement impératif de son parc automobile de sécurité, la Commune d'Erquy souhaite acquérir un véhicule d'intervention clé en main (neuf ou d'occasion récente (moins de 2 ans et moins de 30 000 km)). Les prestations comprennent la fourniture du véhicule, l'intégration complète des équipements de signalisation réglementaires (sonores, lumineux et visuels), ainsi que la livraison sur site.

Compte tenu de l'analyse des besoins de la Police Municipale, deux configurations de transmission sont admises à la présente consultation :

- Option A : Configuration en Boîte Manuelle (Puissance minimale de 140 Ch).
- Option B : Configuration en Boîte Automatique (Puissance minimale de 140 Ch)

Article 9 - SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES MINIMALES EXIGÉES

9.1. Spécifications du Véhicule (Base de type SUV ou Berline compacte)

Poste	Exigences Minimales (Options A & B)
Design & Carrosserie	Teinte d'origine compatible PM, barres de toit longitudinales, vitres arrière surteintées, boucliers ton caisse, projecteurs antibrouillard, roues avec jantes alliage (17" ou 18").
Vie à bord & Confort	Climatisation (manuelle ou automatique), système multimédia avec écran tactile central d'au moins 10 pouces, réplique smartphone sans fil, système de navigation intégré avec info trafic en temps réel, volant réglable, sellerie haute résistance, console centrale avec accoudoir, prise 12V dans le coffre.
Aide à la conduite	Régulateur et limiteur de vitesse (adaptatif apprécié), radars de recul arrière et avant, caméra de recul ou vision panoramique, allumage automatique des feux et essuie-glace automatiques, commutation automatique des feux, tableau de bord numérique d'au moins 7 pouces.

Poste	Exigences Minimales (Options A & B)
Sécurité active & passive	Système ABS, contrôle de trajectoire (ESC), aide au démarrage en côte, système de freinage d'urgence avancé (détection piétons/intersections), alerte de franchissement de ligne avec maintien dans la voie, reconnaissance des panneaux avec alerte de survitesse, caméra de détection de somnolence, système d'appel d'urgence (E-call).
Accessoires de protection	Jeu complet de tapis en caoutchouc haute résistance (avant et arrière) et tapis de protection étanche pour le fond de coffre.

9.2. Signalisation Passive (Kit Sérigraphie)

- Kit complet de sérigraphie conforme à l'**Arrêté du 5 mai 2014** relatif à la signalisation des véhicules de service des agents de police municipale (application de l'article L. 511-4 du code de la sécurité intérieure).
- Composition minimale : 2 bandes latérales bleues avec texte "POLICE MUNICIPALE", 4 bandes latérales bleues d'accompagnement, marquages arrière type "Z" (bandes gitanes), écussons de portières réglementaires, marquage de capot avant (effet miroir accepté), et écusson arrière.
- Matériau : Film rétro réfléchissant de **Classe B** haute durabilité, grande angularité, sans ligne de soudure visible, teinté masse.
- Balisage de sécurité additionnel : Kit de balisage complémentaire alterné Jaune et Bleu sur les parties avant et arrière pour maximiser la visibilité nocturne à plus de 500 mètres.

9.3. Signalisation Active (Équipements Sonores et Lumineux)

- Rampe lumineuse aérodynamique : Longueur d'environ 120 cm, carénage en polycarbonate et structure en aluminium, hauteur maximale réduite (environ 67 mm) pour l'accès aux parkings souterrains et la réduction de la consommation électrique.
- Technologie LED : Modules LED bleus haute intensité (homologation ECE R65 Classe 2), feux d'angle à 360°, projecteurs latéraux intégrés, et feux bicolores bleu/orange à défilement à l'arrière. Fonction "Cruise" incluse (allumage fixe à basse intensité).
- Système Sonore Intégré : Sirène et haut-parleur directement embarqués dans la structure de la rampe pour éviter toute découpe ou modification du faisceau d'origine dans l'habitacle. Homologation acoustique validée UTAC pour la tonalité réglementaire "Police".
- Système Public Address : Boîtier de commande rétroéclairé installé en cabine, équipé d'un microphone pour les annonces publiques.

- Feux de pénétration additionnels : 2 feux à éclats ultra-fins à 6 LEDs bleues (homologation ECE R65 Cl. 2) positionnés de manière fixe en partie avant (calandre ou fixation adhésive pare-brise inclinaison 48°).
- Mode de fixation : Installation sécurisée via un kit de fixation spécifique adapté aux barres de toit du véhicule, de préférence sans perçage de la carrosserie afin de préserver l'étanchéité et de faciliter une réutilisation ultérieure.

Article 10 - Conditions exécution et délais

L'acheteur impose une contrainte de livraison stricte liée à la continuité d'un service public de sécurité. Le véhicule, entièrement configuré, sérigraphié et équipé, devra être livré franco de port à l'adresse suivante : **Mairie d'Erquy, 11 Square de l'Hôtel de Ville, 22430 Erquy.**

Le délai de livraison est attendu dans une période cible s'étendant du 1 août au 15 août 2026. Le véhicule devra être livré entièrement configuré, sérigraphié et équipé. En tout état de cause, la date limite impérative et de rigueur pour la livraison du véhicule opérationnel est fixée au 25 août 2026.

Article 11 - Contenu de l'offre à remettre

Les candidats devront transmettre par voie électronique, sur le profil d'acheteur de la commune, un dossier d'offre complet comprenant obligatoirement :

1. Un **devis descriptif et quantitatif détaillé** mentionnant le prix unitaire net de chaque poste (Véhicule de base, fournitures de signalisation passive, fournitures de signalisation active, main-d'œuvre de pose/installation, frais administratifs de mise en service, frais de carte grise, écotaxe/malus écologique éventuel, et frais de livraison par camion).
2. Les **fiches techniques constructeurs** du véhicule proposé et de l'ensemble des dispositifs de signalisation active et passive.
3. Une **note ou charte d'engagement** attestant de la conformité des installations aux réglementations routières et d'urgence (homologations CEM R10, ECE R65 Classe 1 et 2, UTAC, arrêté du 5 mai 2014).

Article 12 - Critère d'évaluation des offres

Le jugement des offres et le choix du titulaire seront fondés sur les trois critères pondérés ci-dessous :

Critère	Pondération	Éléments appréciés
Délai de livraison	40 %	La note maximale sera attribuée à l'offre qui propose une livraison au plus proche de la période cible demandée par la collectivité, à savoir entre le 1er et le 15 août 2026, afin de garantir un tuilage avec la fin du contrat de location en cours. Une livraison jugée trop tardive (après le 25 août 2026) ou trop précoce (avant le 15 juillet 2026) sera pénalisée dans la notation.
Prix des prestations	40 %	Montant global et forfaitaire Net HT de l'offre intégrant l'intégralité des coûts (clés en main).
Valeur technique & Garanties	20 %	Qualité et performances des composants LED/acoustiques, ergonomie du boîtier de commande, rigueur du montage proposé sans altération du faisceau d'origine, et niveau de garantie commerciale (les extensions de garantie pièces et main-d'œuvre à 5 ans seront valorisées).

Article 13 - Modalités de règlement

Le paiement des prestations s'effectuera selon les règles de la comptabilité publique, par **mandat administratif** sur la base d'une facturation électronique déposée sur le portail **Chorus Pro**, après admission conforme du véhicule équipé. Le délai réglementaire de paiement est fixé à 30 jours. Aucune clause d'acompte ou de paiement comptant avant livraison ne sera acceptée, conformément aux dispositions d'ordre public.